

ET

Dénomination : Centre Communal d'Action Sociale de L'Union  
Siège social : 5 6 bis avenue des Pyrénées – 31240 L'UNION  
SIRET-APE : 26310661900012 – 8899B  
Représentée par : Isabelle GODÉAS  
En qualité de : Vice-Présidente  
Tél : 05 62 89 22 89  
Email : [isabelle.godeas@mairie-lunion.fr](mailto:isabelle.godeas@mairie-lunion.fr)  
Dûment habilitée par Délibération D2023-07 en date du 2 février 2023

Ci-après dénommé « LE PARTENAIRE »

## **II EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objectif de définir un programme d'actions éducatives budgétaires et financières à destination des personnes accueillies au sein du CCAS de L'Union qui se trouvent en situation de fragilité et rencontrent des difficultés économiques et financières. Ce programme, élaboré en commun, est joint à la présente convention.

## Article 2 : Engagements réciproques

#### **Pour mener à bien ce programme éducatif :**

- FSP s'engage à :

  - Dédié un collaborateur dont l'expertise en matière d'éducation budgétaire et financière est reconnue,
  - Remettre aux participants des supports pédagogiques sur les thèmes traités.

Pour l'organisation des interventions, FSP désigne un collaborateur dont la situation est conforme à la réglementation contenue dans le code du travail.

- **Le Partenaire s'engage à :**

  - Mettre à disposition de FSP les matériels, locaux et services nécessaires au bon déroulement du programme en présentiel,
  - Réunir un nombre suffisant de participants volontaires,
  - Etre présent durant les interventions.

### Article 3 : Modalités financières

Dans le cadre de la présente convention, Le Partenaire s'engage à verser à FSP une participation financière de 269 €, incluant une partie des charges inhérentes au projet et correspondant à une

*Siège social :*  
5, rue Masseran  
75007 PARIS

Téléphone : 01 58 40 59 36  
Télécopie : 01 58 40 49 50  
[www.finances-pedagogie.fr](http://www.finances-pedagogie.fr)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
soutenue par les Caisses d'Epargne  
Siret 784 314 866 00038 - APE 9499Z

## CONVENTION PARTENARIALE POUR UN PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE 2023.034

### PREAMBULE :

Finances § Pédagogie est une association à but non lucratif qui a pour objet d'apporter, dans un but d'intérêt général, une formation et une sensibilisation à tout public sur les domaines touchant à la relation à l'argent, à l'éducation budgétaire, à l'utilisation des moyens de paiement et, par extension, à l'ensemble des problèmes liés au patrimoine des ménages.

Lien entre l'individu et le monde bancaire, Finances § Pédagogie développe depuis de nombreuses années des actions de prévention et d'éducation destinées à favoriser le bon usage des mécanismes financiers dans la plupart des situations de la vie quotidienne.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de L'Union accueille, de son côté, un public fragile rencontrant souvent des difficultés financières, liées à des problématiques de gestion du budget. Afin d'accompagner au mieux ces personnes, et en complément des actions menées par les agents du service, le CCAS souhaite proposer des ateliers consacrés à ce sujet et ouverts aux Unionais.

Fortement impliqués dans de nombreuses questions liées à l'information et à l'éducation des particuliers, et partageant des objectifs communs de prévention, Finances § Pédagogie et le CCAS de L'Union souhaitent mettre en œuvre un programme d'éducation pour une meilleure inclusion financière à destination des personnes en difficulté.

**Ce programme de sensibilisation s'inscrit dans une stratégie commune d'accompagnement dans le cadre de l'intérêt général et ne relève pas de la formation dite « professionnelle ».**

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

Dénomination	Finances § Pédagogie
Siège social	5 Rue Masseran – 75007 PARIS
SIRET-APE	78431486600038 – 9499Z
Représentée par	Patrice CROS
En qualité de	Directeur
Tél – Fax	01 58 40 59 36 - 01 58 40 49 50
Email	<a href="mailto:patrice.cros@finances-pedagogie.caisse-epargne.fr">patrice.cros@finances-pedagogie.caisse-epargne.fr</a>

Ci-après dénommée « F§P »

Siège social :  
5, rue Masseran  
75007 PARIS

Téléphone : 01 58 40 59 36  
Télécopie : 01 58 40 49 50  
[www.finances-pedagogie.fr](http://www.finances-pedagogie.fr)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
soutenue par les Caisse d'Epargne  
Siret 784 314 866 00038 - APE 9499Z

quote-part des dépenses prévisionnelles à engager par F\$P pour la réalisation du programme éducatif.

Il est d'ores et déjà convenu entre les parties que F\$P s'engage à utiliser la présente participation financière uniquement pour les fins de la réalisation du programme et ce jusqu'à l'échéance de la convention.

Le Partenaire s'engage à verser, à la réception d'un appel de fonds, la participation financière par virement bancaire sur le compte :

Caisse d'Epargne Ile-de-France

IBAN : FR76 1751 5900 0008 4999 8430 450

BIC : CEPAFRPP751

#### Article 4 : Programmation calendaire et durée

Le programme éducatif se déroulera à des dates qui seront précisées ultérieurement.

La présente convention est conclue à compter de ce jour pour la durée de la réalisation du programme, qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023.

#### Article 5 : Suivi et évaluation

Les aspects quantitatifs et qualitatifs (nombre de participants, nombre d'interventions, niveau de satisfaction...) seront suivis à chaque session. Une évaluation globale de l'action pourra être effectuée à l'issue du programme.

#### Article 6 : Litiges

Si un litige intervient à l'occasion de l'exécution et/ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

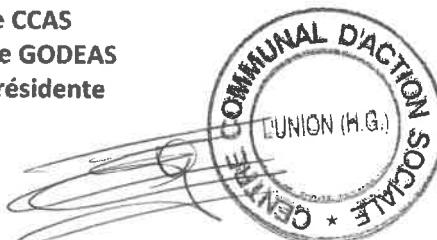
En cas de non résolution, les parties s'engagent à recourir à un arbitre choisi d'un commun accord ou, à défaut, nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris.

L'arbitre statuera en amiable compositeur, ceci en dernier ressort, les parties convenant de renoncer à la voie de l'appel, quels que soient la décision de l'arbitre. Les frais d'arbitrage seront partagés entre les parties.

Fait à PARIS en deux seuls exemplaires originaux, le 2 février 2023

Pour F\$P  
Patrice CROS  
Directeur

Pour le CCAS  
Isabelle GODEAS  
Vice-Présidente



Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 3 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230203-D2023\_07-DE



**ANNEXE A LA CONVENTION PARTENARIALE  
POUR UN PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE  
ENTRE  
FINANCES & PEDAGOGIE  
ET  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE L'UNION**

Collaborateur F&P en charge du programme :	MAGNANI Sophie
Collaborateur partenaire en charge du programme :	MARIOTTO VERONIQUE
Calendrier du projet :	2023
Nombre de sessions éducatives :	4
Durée des sessions :	De 2 à 3 heures
Nombre mini de personnes par session programmée :	5
Nombre maxi de personnes par session programmée :	20
Typologie du public (jeunes en difficulté, adultes en difficulté, personnes protégées, détenus etc...) :	Divers adultes
Thématiques privilégiées :	L'argent dans la vie L'accession à la propriété La transmission du patrimoine La protection du consommateur
Type de supports distribués :	

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 031-213105612-20230203-D2023\_07-DE

Sécurité  
Gouvernance

## BUDGET RELATIF AU PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIÈRE EN PARTENARIAT AVEC CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE L'UNION

Nombre de sessions éducatives : 4

Nombre de personnes à rencontrer : 60

Nombre de supports distribués : 0

	Charges directes relatives à l'action	Montant de la participation financière	Participation aux charges en %	Détails
- frais de fonctionnement imputables à l'action	10	20	50%	10 euros par session
- frais pédagogiques imputables à l'action	6,4	32	50%	16 euros par session
- production et remise fiches pédagogiques	0	0	50%	0 fiche(s) pédagogique(s) par personne rencontrée et par session
- mise en place, suivi et évaluation de l'action	433	217	50%	0,83 jour homme
<b>TOTAL CHARGES*</b>	<b>537</b>	<b>269</b>	<b>50%</b>	

\* Ce montant ne tient pas compte des moyens humains et logistiques mis à disposition par notre mécène

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le - 3 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230203-D2023\_07-DE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
soutenue par les Caisse d'Epargne  
Siret 784 314 866 00038 - APE 9499Z

Siège social  
5 rue Masséna  
75017 Paris

PARIS, le 16/01/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE L'UNION  
A L'ATTENTION DE GODEAS ISABELLE  
6 BIS AVENUE AVENUE DES PYRENNÉES  
31240 L'UNION

Objet : Appel de fonds  
Dossier suivi par Roseline KOUAME  
Ligne directe : 01 58 40 59 36

### APPEL DE FONDS N° 23.AF.01.031

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE N° 2023.031 SIGNÉE ENTRE FINANCES & PÉDAGOGIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE L'UNION , ET CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3 DE CETTE CONVENTION, NOUS VOUS SOLЛИITONS AFIN DE BIEN VOULOIR PROCÉDER AU VERSEMENT, PAR VIREMENT OU PAR CHÈQUE, DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE, À SAVOIR :

**269 EUROS**

VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS LES COORDONNÉES BANCAIRES DE L'ASSOCIATION F&P :

R.I.C.E.  
ETABLISSEMENT : 17515  
GUICHET : 90000  
COMpte : 08499984304  
CLE : 50  
IBAN : FR76 1751 5900 0008 4999 8430 450  
BIC : CEPAFRPP751  
DOMICILIATION : CAISSE EPARGNE IDF  
INTITULE : FINANCES ET PEDAGOGIE